

**Mevrouw Kathleen Van De Vijver**  
**Interim-Directeur-Generaal EPI**  
**Gulden Vlieslaan 87/3**  
**1060 Brussel**

Bruxelles, le 2 mars 2024  
02032024 SCMABG

Objet : Procédure de conflit social avec préavis de grève pour toutes les prisons belges

Madame la Directrice Générale,

CGSP, CSC et SLFP ont engagé une procédure de conflit social avec préavis de grève conformément à l'art. 7 de l'arrêté royal du 19/11/2019 pour toutes les prisons Belges. L'heure et la date prévues du début de la grève : jeudi 14 mars 2024 à 22 heures.

Motif :

L'absence de mesures adéquates pour réduire immédiatement la population carcérale en termes de pourcentage.

La sécurité dans les établissements pénitentiaires ne peut plus être garantie.

Nous souhaitons la présence du Ministre de la Justice lors de la concertation sociale.

Salutation distinguée,

Grégory Wallez  
Secrétaire fédéral ai CGSP

Claudine Coupienne  
Secrétaire permanente CSC

Eddy De Smedt  
Secrétaire fédéraSLFPI